



d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 1/6

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette demande de raccordement est applicable pour toute nouvelle installation ou modification d'un système de détection d'incendie ou de gaz. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des informations nécessaires au Bureau technique de l'ECAP afin établir une autorisation de raccordement de l'installation de détection incendie à la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU). Parallèlement, elle initie également la création du dossier d'intervention sapeurs-pompiers relatif au site concerné.

Ce document est applicable pour toute nouvelle installation ou modification d'un système de détection d'incendie ou de gaz.

2. RESPONSABILITÉS

Fournisseur de l'installation : Le fournisseur de l'installation est tenu de remplir cette demande

de raccordement de la manière la plus complète possible.

Propriétaire de l'installation : Le propriétaire de l'installation, de par sa signature, atteste de sa

prise de connaissance des documents ainsi que de l'exactitude

des données.

Bureau technique de l'ECAP: Le Bureau technique, sur la base des informations contenues

dans le présent document, élaborera un contrat de raccordement qu'il transmettra au propriétaire afin de conclure un abonnement de raccordement. Il élaborera également un dossier d'intervention

à l'attention des sapeurs-pompiers.





d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 2/6

3. DEMANDE DE RACCORI	DEMENT	
3.1 Bâtiment concerné		
Nom ou raison sociale :		
Rue et n° :		NPA/Localité :
Téléphone :		
3.2 Propriétaire de l'installa	tion de détection	
Nom ou raison sociale :		
Rue et n° :		NPA/Localité :
Personne responsable :		Téléphone :
3.3 Constructeur de l'install	lation de détection	
Raison sociale :		
Rue et n° :		NPA/Localité :
Personne responsable :		Téléphone :
3.4 Installateur concessioni	naire	
Raison sociale :		
Rue et n° :		NPA/Localité :
Personne responsable :		Téléphone :
3.5 Affectation du bâtiment		
Habitat collectif	immeubles locatifs et en propriété par appartement, résidences et logements pour personnes âgées, hôtels, immeubles et résidences de vacances, homes pour enfants ou adolescents, centres d'hébergement diurne, homes pour handicapés, centres d'accueil pour toxicomanes, casernes, établissements pénitentiaires	
Habitat individuel	villas individuelles ou jumelées, maisons de vacances, villas en chaînettes	
☐ Administration	bâtiments administratifs privés et publics, locaux avec guichets, cabinets médicaux, bibliothèques, musées, centres culturels, centres informatiques, centres de télécommunication, studios de radio/télévision	
☐ Écoles	bâtiments scolaires de tous niveaux, jardins d'enfants et crèches, locaux d'enseignement, centres de formation, palais des congrès, laboratoires, instituts de recherche, locaux communautaires, centres de loisirs	
☐ Commerce	locaux commerciaux de tous genres, y compris centres commerciaux, halles pour foires commerciales	
Restauration	restaurants (y compris cuisines), cafétérias, cantines, dancings, discothèques	
Lieux de rassemblement	théâtres, salles de concerts, salles de cinéma, églises, salles funéraires, salles des fêtes, halles sportives avec tribunes	
☐ Hôpitaux	hôpitaux, cliniques psychiatriques, homes médicalisés, homes pour personnes âgées, centres de réhabilitation, locaux de soins	
☐ Industrie	fabriques, usines, centres artisanaux, ateliers, centres d'entretien, gares, caserne de pompiers	
☐ Dépôts	entrepôts, centre de distribution	
Installations sportives	halles de gymnastique et de sport, salle vestiaires (pour installations sportives	es de gymnastique, halles de tennis, bowlings, centres de fitness,



Piscines couvertes

piscines couvertes, bassins de natation, saunas, bains thermaux



d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 3/6

3.6 Activités au sein du bâtiment

En regard de l'affectation du bâtiment (c.f art. 3.5 du présent document), quelles sont les activités réalisées au sein de celui-ci ?

3.7 Occupation des locaux				
Activité 24h/24h, 7 jours sur 7	1	Nombre d'employés :		
Activité en journée, selon l'horaire suiv	vant :	Nombre d'employés :		
Activité en soirée/la nuit, selon l'horair	e suivant :	Nombre d'employés :		
Compléments :				
Est-ce que la structure du bâtiment/de l'é le site ou une loge de sécurité occupée é 24h/24h et 7 jours sur 7 ?				
□ NON □ OUI, par la mesure suiv	ante (ex. personnel médical en permane	ence):		
4. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SU	UR L'INSTALLATION À RACCOR	DER		
4.1 Type d'installation				
☐ Nouvelle installation	☐ Extension	ension		
☐ Surveillance totale	Surveillance totale Surveillance partielle			
Le système de détection est-il exigé par u	une autorité ? 🗌 OUI 📗 NON	N		
4.2 Équipement				
Détecteurs Nb :	☐ Extinction CO₂	Nb:		
Boutons poussoirs Nb :	Extinction autre :	Nb:		
☐ Extinction Sprinkler : Nb :	☐ Autre :	Nb :		
4.3 Critères de détection				
Feu	☐ Gaz			
Sprinkler	Autres :			

D 81

Demande de raccordement

d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 4/6

4.4 Centrale de détection

Les lignes de transmission doivent être contrôlées prendre en compte l'affectation du bâtiment racco contrôle de ligne peuvent être diminués.				
Emplacement de la centrale	:			
Intervalle du contrôle de ligne (Polling)	: seconde	S		
Emplacement(s) de la (des) platine(s) de rappel	:			
Emplacement de la station Sprinkler	:			
Système d'alarme évacuation des occupants	OUI	☐ NON		
Type de surveillance du transmetteur d'alarme	☐ Type 1	☐ Type 2		
Certificats de conformités du transmetteur disponible pour les normes ci-contre	☐ EN54-21		EN50136	
4.6 Alarme effraction Le(s) bâtiment(s) concerné(s) est (sont)-il(s) équil ? □ OUI □ NON	oé(s) d'un dispositií	f vol/effraction i	raccordé à la pol	lice
5. ÉQUIPEMENTS ASSERVIS À LA CENTRALE	D'ALARME			
Arrêt automatique de la ventilation :	□ OUI	□NON	□ N/A	
Fermeture des portes coupe-feu :	□ OUI	□NON	□ N/A	
Libération du verrouillage des portes de sécurité :	☐ OUI	□NON	☐ N/A	
Ouverture des exutoires de fumée :	□ OUI	□NON	☐ N/A	
Rappel des ascenseurs par clé KABA 5000 :	□ OUI	□NON	□ N/A	
Enclenchement ventilation extraction :	□ OUI	□NON	□ N/A	
Autre :	□ oui	□NON	□ N/A	



d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 5/6

6. DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

La présente demande de raccordement doit impérativement être accompagnée de tous les documents énuméré ci-dessous, afin qu'elle soit recevable.

Si ces derniers ne sont pas joints à la présente demande, celle-ci est retournée au demandeur.

- Plans de tous les niveaux du bâtiment représentant l'aménagement des lieux, identifiant clairement les locaux par leur affectation, exempts de cotes et autres indications, en version informatique AutoCAD (*.dwg).
- Plans de détection de chaque niveau représentant l'emplacement de la centrale de détection, le(s) tableau(x) de rappel, la station Sprinkler, la numérotation et délimitation des groupes de détection/extinction, les boutons poussoirs, etc.), en version informatique AutoCAD (*.dwg).
- Le concept ainsi que les plans de protection incendie relatifs à l'objet raccordé, <u>approuvés par</u> l'autorité.
- Une copie du formulaire "Annonce d'installation de détection incendie" rempli par le constructeur de l'installation de détection d'incendie.
- Une clé / un badge donnant accès à toutes les entrées et locaux du site. Cette clé sera placée dans le réceptacle sécurisé dès que celui-ci sera installé.

7. RÉALISATION DU DOSSIER D'INTERVENTION

À réception de l'ensemble des les documents énumérés ci-dessus, le Bureau technique sera à même d'élaborer un dossier d'intervention. Ce dossier d'intervention sera réalisé dans un délai de deux mois.

8. PERSONNES À AVISER EN CAS D'ALARME

Lors d'un déclenchement d'alarme, les personnes énumérées ci-dessous seront contactées par la centrale neuchâteloise d'urgence. Ces personnes doivent pouvoir se rendre en tout temps sur le site et dans les **30 minutes** suivant le déclenchement d'alarme. Elles seront également amenées à remettre en service l'installation de détection une fois que les sapeurs-pompiers auront terminé leur intervention.

En cas de sinistre avéré, cette personne pourra également renseigner et orienter les sapeurs-pompiers sur le site. La personne de contact doit également **être formée sur le système de détection en place** afin de pouvoir exercer les manipulations nécessaires sur celui-ci.

Ordre d'appel	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone(s)
1				
2				
3				
4				
5				





d'une installation de détection d'incendie et/ou de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence FO-37-01

 Emis par : FRO
 Révisé par: DJA
 Approuvé par: MFR
 Révision:

 Date: 01.03.2018
 Date: 12.03.2020
 Date: 12.03.2020
 Page: 6/6

9. CONDITIONS DE RACCORDEMENT

À réception de la présente demande de raccordement, un contrat d'abonnement sera établi entre l'ECAP et le propriétaire ou l'utilisateur de l'installation de détection d'incendie.

Le propriétaire s'engage à faire installer un réceptacle d'échange SAFOS de clés, selon le concept cantonal de gestion des clés, pour chaque point d'accès (critère) défini. Sitôt que ce réceptacle sera installé, la clé fournie sera placée à l'intérieur.

10. Signatures	
Le fournisseur de l'installation :	
Lieu et date :	Signature :
Le propriétaire ou l'exploitant de l'installation :	
Lieu et date :	Signature :

Ce formulaire est à retourner à :

Établissement cantonal d'assurance et de prévention Bureau technique Place de la Gare 4 2002 Neuchâtel

ou par courriel à : ECAP.bt@ne.ch